



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 24 juin 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Désignation des représentants de la CAB à la PMO porteuse de l'opération d'autoconsommation collective sur le parc d'activité d'Erbaïolu

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à GIAMARCHI Marie-Dominique
BIAGGINI Jean-Jacques à LOMBARDO Florence
MALAFRONTI Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
MASSONI Jean-Joseph à ROMITI Gérard
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
PERFETTINI Martine à LEONARDI Jean-Charles
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

CALLIER Jeanne, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, PIPERI Linda, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

QUORUM : 21

M. TIERI Paul est désigné secrétaire de séance.

Conseil du 24 juin 2024

OBJET: Désignation des représentants de la CAB à la PMO porteuse de l'opération d'autoconsommation collective sur le parc d'activité d'Erbaiolu

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le projet d'autoconsommation collective porté sur le Parc d'Activités d'Erbaiolu ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé de la vice-Présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

DÉSIGNE (À l'unanimité)

Comme représentants de la CAB au conseil d'administration de l'association Erbaiolu Energia :

- Leslie PELLEGRINI (Titulaire).
- Jeanne CALLIER (suppléante).

APPROUVE

-La création de l'association « Erbaiolu Energia », ayant le rôle de personne morale organisatrice (PMO) pour le projet d'autoconsommation collective (ACC) porté en partenariat avec l'UDAF sur le Parc d'Activité d'Erbaiolu ;

-Les statuts de l'association, ci-annexés, et l'adhésion de la CAB à l'association « Erbaiolu Energia » ;

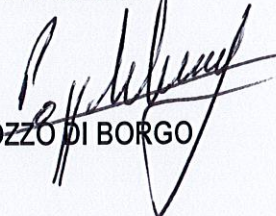
AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO